

# **RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE**

## **le lundi 3 avril 2023 à 19h à la Communauté de Communes**

### **(salle Jane Limousin)**

#### **A l'ordre du jour :**

- 1- Désignation de secrétaires de séance : en séance
- 2- Approbation CR du 6 mars 2023 : annexe 1
- 3- Exercice des délégations du bureau et du Président
- 4- Convention avec le SEHV pour la réalisation d'un diagnostic énergétique sur les logements de la place de l'Eglise à Neuvic-Entier
- 5- Adoption du rapport d'activité 2022 de la SPL Terres de Limousin : annexe 2
- 6- Avenant à la convention Rando-Millevaches : annexe 3
- 7- Projet de vente de parcelles de la ZAE
- 8- Comptes administratifs 2022 (SPANC-SPAC-AEP)
- 9- Comptes de gestion 2022 (SPANC-SPAC-AEP)
- 10- Comptes financiers uniques 2022 (Budget Principal, Boulangerie, Immeubles locatifs, Office de tourisme, ZAE)
- 11- Affectation de résultats
- 12- Taux des taxes locales 2023 et état des produits locaux
- 13- Budgets 2023 (sous réserve des conclusions du bureau des maires du 27 mars 2023)
- 14- Projet de Réseau de chaleur
- 15- Sous Réserve : Attribution du marché de remplacement des conduites d'eau potable sur la commune de La Croisille sur Briance
- 16- Affaires diverses

1- Désignation de secrétaires de séance : en séance

2- Approbation CR du 6 mars 2023 : annexe 1

3- Exercice des délégations du bureau et du Président

- Bureau des maires : annulation de la partie immobilier d'entreprise de la subvention accordé en 2021 à l'entreprise CALLIOPE de Linards
- Renouvellement du contrat avec JVS Mairistem pour le logiciel Interco-Web pour 3 ans : 5 658,8 €/an et 2 646 € de droit d'accès
- Livraison fioul mars 2023 (2 500 l) : 3 112,5 €
- Réparation de la mini-pelle : 7 203,54 €

4- Convention avec le SEHV pour la réalisation d'un diagnostic énergétique sur les logements de la place de l'Eglise à Neuvic-Entier : annexe 2

Monsieur le Président expose au Conseil :

*Vu la délibération 2016-41 en date du 20 juin 2016, par laquelle la Communauté de Communes Briance Combade a décidé d'adhérer au service « Énergies Service Public 87 » (ESP87) du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) ;*

*Vu la délibération en date du 16 novembre 2010 du SEHV précisant les modalités d'intervention et de financement des études énergétiques pour les collectivités adhérentes au service ESP87 ;*

***Vu l'article 2 de la convention d'adhésion précisant les conditions de réalisation, par le service ESP87 du SEHV maître d'ouvrage, des études sollicitées par les collectivités adhérentes ;***

***Considérant que dans le cadre de cette adhésion notre collectivité a pu bénéficier d'un bilan énergétique de son patrimoine ;***

Je vous propose au vu des actions présentées d'approfondir ce dossier en mandatant le service ESP87 pour la réalisation d'une étude supplémentaire.

Il s'agit notamment de disposer d'un diagnostic énergétique sur le bâtiment « logements sociaux, 1 place de l'église à Neuvic Entier ». Cette étude permettra d'évaluer la faisabilité technique, économique, financière et environnementale du projet.

L'étude sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SEHV, au moyen d'un marché qui établit les conditions techniques et financières de sa réalisation.

Le service ESP87 établira une convention afin de valider le contenu, le coût et le délai de réalisation de ces études.

**Conditions financières :**

Les études sont financées par le SEHV qui règle directement l'entreprise dans les conditions du marché passé par le Syndicat.

La Communauté de Commune remboursera le Syndicat, sur la base du coût réel TTC des études, après émission par le SEHV d'un titre de recouvrement suivant le solde de ces études. **Le montant TTC de cette étude est estimé à 3 074,76 €.**

Dans le même temps, le SEHV octroie une subvention établie conformément à la délibération du 16 novembre 2010. Cette subvention résulte des fonds propres du SEHV et s'inscrit en partenariat avec l'ADEME, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Le SEHV se chargera de présenter les dossiers de subvention auprès des différents partenaires, **la collectivité ayant la garantie de percevoir un montant de subvention déterminée à hauteur de 80% du montant HT de ces études** (à l'exception des études qui répondraient à une obligation réglementaire et des réunions supplémentaires demandées par la Collectivité). Ce montant constitue un montant maximum d'engagement du SEHV.

Cette subvention résulte de la volonté des élus du SEHV d'accompagner ses adhérents dans leurs démarches d'action dans le domaine des économies d'énergies. Ces études étant la base indispensable à la mise en œuvre raisonnée de ces actions.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'opportunité de solliciter la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, Energies Haute-Vienne pour cette étude et m'autoriser à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet. Dans le cadre de cette délégation, je ne manquerai pas de vous communiquer, dès qu'ils seront connus, les éléments de contenu, prix et délai de cette étude.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **DE DECIDER** de solliciter la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, Energies Haute-Vienne pour une étude de diagnostic énergétique des logements du 1 place de l'Eglise à Neuvic-Entier ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet et notamment la convention présentée en annexe 2 ;
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget prévisionnel 2023.

## **5- Adoption du rapport d'activité 2022 de la SPL Terres de Limousin : annexe 3**

*L'annexe 3 ne sera pas imprimée individuellement dans un souci de bonne gestion de la ressource en papier. Un exemplaire papier est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes et sera disponible lors de la séance.*

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Briance Combade a adhéré à la Société Publique Locale (SPL) dédiée au développement touristique par délibération 2020-57 du 14 septembre 2020.

Conformément à l'article L.3131-5 du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions de mise en œuvre du contrôle analogue spécifiées dans le règlement intérieur de la Société, la SPL doit rendre des comptes aux collectivités ou groupements actionnaires notamment au travers de la communication par le représentant au Conseil d'administration de la SPL, d'un rapport annuel d'activités.

Le rapport annuel d'activités 2022 de la SPL Terres de Limousin figurant en annexe de la présente délibération est à ce titre soumis à l'organe délibérant de la Communauté de communes.

***Vu l'article 104 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;***

***Vu les lois n° 2010-559 du 28 mai 2010 et n° 2019-463 du 17 mai 2019 ;***

***Vu les articles L.1111-4, L.1111-10, L.1531-1, L.3121-23 et L.3131-5 du Code général des collectivités territoriales ;***

***Vu les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes ;***

***Vu les délibérations du Conseil communautaire 2020-57 du 14 septembre 2020 et 2021-39 du 5 juillet 2021 relative à la constitution de la SPL dédiée au tourisme et à la mise en œuvre des modalités de contrôle analogue de la SPL Terres de Limousin ;***

***Vu les statuts constitutifs de la Société publique locale Terres de Limousin en date du 29 avril 2021 et le règlement intérieur de la Société ;***

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel d'activités 2022 de la SPL Terres de Limousin tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

## **6- Avenant à la convention Rando-Millevaches : annexe 4**

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif sont la mise en place d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée et son déploiement. Pour répondre à ces objectifs, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de disposer de temps d'animation dédié au projet afin de conduire des missions de saisie sur Geotrek, de suivi de prestations et de pilotage de projet.

La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu en octobre 2020, les partenaires présents ont confirmé souhaiter poursuivre le projet et pérenniser le poste d'animation.

La convention n°2 a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Il a été décidé également de maintenir un montage financier similaire au montage initial de la convention-cadre, soit 80 % pris en charge par les communautés de communes et les communes partenaires et 20 % des frais salariaux pris en charge par le SMAG PNRML.

Le COPIL a décidé de poursuivre un montage financier basé sur la clé de répartition par nombre d'habitants et de conserver la répartition par heures consacrées pour chaque structure.

En janvier 2023, la commune de Bugeat a quitté la communauté de communes de Haute-Corrèze communauté (HCC) et intègre la communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources (V2M).

### Objet de l'avenant

Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé d'établir un avenant n°1 à la convention multipartite relative au projet Rando Millevaches – Application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2022-2023-2024.

L'avenant a pour objet de :

- Préciser le passage de la commune de Bugeat de la communauté de communes HCC à V2M ;
- Modifier la clé de répartition par nombre d'habitants des communautés de communes HCC et V2M ;
- Modifier le plan de financement pour les années 2023 et 2024.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **DE VALIDER** la proposition d'avenant n°1 ci-joint annexé à la convention de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2022-2023-2024.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à convention de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2022-2023-2024.

### 7- Projet de vente de parcelles de la ZAE

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 6 février 2023, le Conseil Communautaire a donné son accord pour la vente de la parcelle A 1631 au prix de 4,99 € HT/m<sup>2</sup>.

Par téléphone et par courrier du 16 mars 2023, le contrôle de légalité n'a pas validé cette délibération car le prix de vente de 4,99 € HT/m<sup>2</sup> n'a pas été réactualisé par les Domaines depuis la délibération de 2007. La communauté de communes a donc fait une demande d'avis aux Domaines le 24 février 2023, qui a rendu son avis le 2 mars 2023 (voir annexe 5). Au paragraphe 8.2 de ce rapport, il est préconisé un prix de vente qui diffère selon les lots : de 4,5 € HT/m<sup>2</sup> ou de 4,99 € HT/m<sup>2</sup> selon la superficie des parcelles restant à vendre.

Afin de conserver une homogénéité sur le prix de vente des parcelles restant à vendre, qui sont contigües et possèdent des caractéristiques similaires sur la nature du terrain,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **DE FIXER** le prix de vente des parcelles de la ZAE La Croix Lattée à Neuvic-Entier à 4,5 € HT/m<sup>2</sup>, pendant toute la durée de validité de l'avis des Domaines du 28 février 2023.

Monsieur le Président rappelle la demande formulée par Anthony DOUGE, représentant de la SCI ATHELIS pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1631, d'une superficie de 4 108 m<sup>2</sup>, située sur la ZAE de la Croix Lattée à Neuvic-Entier, en vue de la création :

- a. d'un entrepôt servant de réserve déportée pour le Super U de Châteauneuf la Forêt
- b. de box de stockage, de garages de véhicules ou tous autres biens.

Par courrier du 14 mars 2023, Monsieur DOUGE fait part de son souhait d'acquérir une parcelle supplémentaire : la parcelle A 1611 d'une superficie de 4 691m2.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **DE DONNER SON ACCORD** pour la cession des parcelles de la ZAE La Croix Lattée cadastrées A 1631 et A 1611 à Neuvic-Entier, d'une superficie de 4 108 m2 et 4 691 m2 à la SCI ATHELIS domiciliée Pont la Prairie 87130 CHATEAUNEUF LA FORET, au prix de 4,5 € HT/m2, soit un total de 39 595,5 € HT ;
- **D'AUTORISER** Le Président à signer les documents à intervenir pour conclure la cession.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande formulée le 2 mars 2023 par Olivier BOURRIQUET, représentant de la SCI LES QUATRE VENTS pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1628 d'une superficie de 2 340 m2, située sur la ZAE de la Croix Lattée à Neuvic-Entier.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **DE DONNER SON ACCORD** pour la cession de la parcelle de la ZAE La Croix Lattée cadastrée A 1628 à Neuvic-Entier, d'une superficie de 2 340 m2 à la SCI LES QUATRE VENTS domiciliée Lotissement de la Barnique 87130 MASLEON, au prix de 4,5 € HT/m2, soit un total de 10 530 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les documents à intervenir pour conclure la cession.

#### **8- Comptes administratifs 2022 (SPANC-SPAC-AEP)**

**Annexe 6 :** *les maquettes de l'annexe 6 ne seront pas imprimées individuellement dans un souci de bonne gestion de la ressource en papier. Un exemplaire papier est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes et sera disponible lors de la séance*

Le Conseil Communautaire va se réunir sous la présidence de Mme Françoise Rivet, Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières, M. le Président étant sorti de la séance et ne prenant pas part au vote, mais ayant dressé les comptes administratifs 2022 des budgets annexes du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), du Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) et du service d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Mme la Vice-Présidente présente les budgets primitifs et les décisions modificatives pour les budgets annexes SPANC, SPAC et AEP de la Communauté de Communes qui se résument ainsi :

CA2022	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
<b>LIBELLÉ</b>						
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPANC 2022</b>						
Résultats reportés		2 019,27		9 452,34		11 471,61
Opérations de l'exercice	30 044,07	35 707,00	0,00	625,39	30 044,07	36 332,39
<b>TOTAUX</b>	30 044,07	37 726,27	0,00	10 077,73	30 044,07	47 804,00
Résultats de clôture		<b>7 682,20</b>		<b>10 077,73</b>		17 759,93
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		7 682,20		10 077,73		17 759,93
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>7 682,20</b>		<b>10 077,73</b>		<b>17 759,93</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPAC 2022</b>						
Résultats reportés	122 404,72 €			192 115,72 €		69 711,00 €
Opérations de l'exercice	361 044,91 €	483 836,80 €	105 145,10 €	132 390,79 €	466 190,01 €	616 227,59 €
<b>TOTAUX</b>	483 449,63 €	483 836,80 €	105 145,10 €	324 506,51 €	466 190,01 €	685 938,59 €
Résultats de clôture		<b>387,17</b>		<b>219 361,41 €</b>		<b>219 748,58 €</b>
Restes à réaliser			1 485,00		1 485,00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>			106 630,10	324 506,51	467 675,01 €	685 938,59 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>387,17</b>		<b>219 361,41</b>		<b>219 748,58</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2022</b>						
Résultats reportés	39 850,80 €			254 575,23 €		214 724,43 €
Opérations de l'exercice	699 235,08 €	829 862,41 €	104 313,20 €	184 389,84 €	803 548,28 €	1 014 252,25 €
<b>TOTAUX</b>	739 085,88 €	829 862,41 €	104 313,20 €	438 965,07 €	803 548,28 €	1 228 976,68 €
Résultats de clôture		<b>90 776,53</b>		<b>334 651,87 €</b>		<b>425 428,40 €</b>
Restes à réaliser			3 712,50		3 712,50 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>			108 025,70 €	438 965,07 €	807 260,78 €	1 228 976,68 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>90 776,53</b>		<b>330 939,37</b>		<b>421 715,90</b>

Le Conseil Communautaire doit décider, après avoir délibéré et après avoir pris connaissance de la note annexée « annexe 5\_NOTE CA 2022 » :

- **DE CONSTATER** pour chacune des comptabilités des budgets annexes SPANC, SPAC et AEP, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ADOPTER** les comptes administratifs 2022 des budgets annexes SPANC, SPAC et AEP.

## 9- Comptes de gestion 2022 (SPANC-SPAC-AEP)

**Annexe 7** : l'annexe 7 ne sera pas imprimée individuellement dans un souci de bonne gestion de la ressource en papier. Un exemplaire papier est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes et sera disponible lors de la séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022, lors de la présente séance, concernant les budgets annexes SPANC, SPAC et AEP de la Communauté de communes Briance Combade ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes de gestion du Comptable sont conformes aux comptes administratifs 2022 ;

Le Conseil Communautaire doit :

- **DECIDER** de statuer favorablement sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **DECIDER** de statuer favorablement sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARER** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par M. Philippe Bourgeois, Trésorier, pour les budgets annexes SPANC, SPAC et AEP, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **10- Comptes financiers uniques 2022 (Budget Principal, Boulangerie, Immeubles locatifs, Office de tourisme, ZAE)**

**Annexe 8** : *l'annexe 8 ne sera pas imprimée individuellement dans un souci de bonne gestion de la ressource en papier. Un exemplaire papier est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes et sera disponible lors de la séance*

Le Conseil Communautaire va se réunir sous la présidence de Mme Françoise Rivet, Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières, M. le Président étant sorti de la séance et ne prenant pas part au vote.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

La Communauté de Communes Briance Combade s'est portée candidate à cette expérimentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (délibération 2021-88 du 20 décembre 2021) pour l'ensemble de ses budgets soumis à la nomenclature M57 : **Budget Principal, budgets annexes Boulangerie, Immeubles Locatifs, Office de Tourisme et ZAE.**

Le budget principal et les budgets annexes Boulangerie, Immeubles Locatifs, Office de Tourisme et ZAE de l'exercice 2022 pour lesquels les Comptes Financiers Uniques vous sont soumis ont été exécutés du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2023 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

Mme la Vice-Présidente présente l'ensemble des budgets primitifs et des décisions modificatives pour chaque budget de la Communauté de Communes soumis à la nomenclature M57 qui se résument ainsi :

CA2022	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
LIBELLÉ	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022</b>						
Résultats reportés		16 697,16	233 549,72		233 549,72	16 697,16
Opérations de l'exercice	3 228 309,08	3 509 608,36	422 995,57	512 962,25	3 651 304,65	4 022 570,61
<b>TOTAUX</b>	3 228 309,08	3 526 305,52	656 545,29	512 962,25	3 884 854,37	4 039 267,77
<b>RESULTATS DE CLÔTURE</b>		297 996,44	143 583,04			154 413,40
Restes à réaliser			3 189,30	180 152,95		176 963,65
<b>TOTAUX CUMULES</b>			659 734,59	693 115,20	3 884 854,37	4 216 231,42
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		297 996,44		33 380,61		331 377,05
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE IMMEUBLES LOCATIFS 2022</b>						
Résultats reportés			43 374,51		43 374,51	
Opérations de l'exercice	18 232,44	50 494,60	40 909,81	34 026,22	59 142,25	84 520,82
<b>TOTAUX</b>	18 232,44	50 494,60	84 284,32	34 026,22	102 516,76	84 520,82
Résultats de clôture		32 262,16	50 258,10		17 995,94	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		32 262,16	50 258,10		17 995,94	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		32 262,16	50 258,10		17 995,94	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE BOULANGERIE 2022</b>						
Résultats reportés		2 580,78	10 082,55		7 501,77	
Opérations de l'exercice	9 587,77	11 128,80	9 896,15	29 845,23	19 483,92	40 974,03
<b>TOTAUX</b>	9 587,77	13 709,58	19 978,70	29 845,23	26 985,69	40 974,03
Résultats de clôture		4 121,81		9 866,53		13 988,34
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		4 121,81		9 866,53		13 988,34
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		4 121,81		9 866,53		13 988,34
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME 2022</b>						
Résultats reportés		16 750,69		7 135,77		23 886,46
Opérations de l'exercice	43 307,10	51 240,88	0,00	523,10	43 307,10	51 763,98
<b>TOTAUX</b>	43 307,10	67 991,57	0,00	7 658,87	43 307,10	75 650,44
Résultats de clôture		24 684,47		7 658,87		32 343,34
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		24 684,47		7 658,87		32 343,34
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		24 684,47		7 658,87		32 343,34
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE 2022</b>						
Résultats reportés	531,67		119 209,31		119 740,98	
Opérations de l'exercice	121 457,23	121 457,23	120 333,27	119 209,31	241 790,50	240 666,54
<b>TOTAUX</b>	121 988,90	121 457,23	239 542,58	119 209,31	361 531,48	240 666,54
Résultats de clôture	531,67		120 333,27		120 864,94	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	531,67		120 333,27		120 864,94	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	531,67		120 333,27		120 864,94	

Les résultats de clôture seront à affecter aux budgets primitifs 2023 dans une délibération suivante.

Après avoir pris connaissance de la note annexée « annexe 5\_NOTE CA 2022 » et s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes financiers uniques dressés conjointement par l'Ordonnateur et le Comptable, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;



Le Conseil Communautaire doit :

- **DECIDER** de statuer favorablement sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **ADOPTER** les comptes financiers uniques pour l'exercice 2022 dressés conjointement par le Comptable et l'Ordonnateur, pour le budget principal et les budgets annexes Boulangerie, Immeubles Locatifs, Office de Tourisme et ZAE.

## 11- Affectation de résultats

Sous réserve des décisions du Bureau des Maires du 27 mars 2023, Madame la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières propose l'affectation des résultats des budgets 2022 comme suit pour l'exercice 2023 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 budget général		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	3 228 309,08 €
	Total des titres (recettes)	3 509 608,36 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>281 299,28 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	422 995,57 €
	Total des titres (recettes)	512 962,25 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>89 966,68 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002-Excédents	16 697,16 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 233 549,72 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>297 996,44 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	- <b>143 583,04 €</b>
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	3 189,30 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	180 152,95 €
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>176 963,65 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>33 380,61 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement R002	199 496,44 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement D001	- 143 583,04 €
	Affectation en réserves R1068	98 500,00 €
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>154 413,40 €</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022 budget logements</b>		
	<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>	
	<b>EXPLOITATION</b>	
	Total des mandats (dépendances)	18 232,44 €
	Total des titres (recettes)	50 494,60 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>32 262,16 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Total des mandats (dépendances)	40 909,81 €
	Total des titres (recettes)	34 026,22 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>- 6 883,59 €</b>
	<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>	
	Fonctionnement	
<b>B</b>	002-Excédents	
	Investissement	
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	<b>- 43 374,51 €</b>
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>32 262,16 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>- 50 258,10 €</b>
	<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>	
	Intégration des RAR d'investissement	
	<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>- 50 258,10 €</b>
	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>	
	<b>Fonctionnement</b>	
	Report au fonctionnement R002	
	<b>Investissement</b>	
	Report en investissement D001	<b>- 50 258,10 €</b>
	Affectation en réserves R1068	<b>32 262,16 €</b>
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>- 17 995,94 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 boulangerie		
	<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>	
	<b>EXPLOITATION</b>	
	Total des mandats (dépenses)	9 587,77 €
	Total des titres (recettes)	11 128,80 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>1 541,03 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Total des mandats (dépenses)	9 896,15 €
	Total des titres (recettes)	29 845,23 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>19 949,08 €</b>
	<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>	
	Fonctionnement	
<b>B</b>	002-Excédents	2 580,78 €
	Investissement	
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 10 082,55 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>4 121,81 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>9 866,53 €</b>
	<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>	
	Intégration des RAR d'investissement	
	<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	0,00 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>9 866,53 €</b>
	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>	13 988,34 €
	<b>Fonctionnement</b>	
	Report au fonctionnement R002	4 121,81 €
	<b>Investissement</b>	
	Report en investissement R001	9 866,53 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>13 988,34 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 office de tourisme		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	43 307,10 €
	Total des titres (recettes)	51 240,88 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>7 933,78 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	- €
	Total des titres (recettes)	523,10 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>523,10 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002-Excédents	16 750,69 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	7 135,77 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>24 684,47 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>7 658,87 €</b>
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>7 658,87 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement R002	24 684,47 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement R001	7 658,87 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>32 343,34 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ZAE		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	121 457,23 €
	Total des titres (recettes)	121 457,23 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	- €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	120 333,27 €
	Total des titres (recettes)	119 209,31 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	- 1 123,96 €
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002- Résultat d'exploitation reporté	- 531,67 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 119 209,31 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	- 531,67 €
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	- 120 333,27 €
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	0,00 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	- 120 333,27 €
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement D002	- 531,67 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement D001	- 120 333,27 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	- 120 864,94 €

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2022		
	<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>	
	<b>EXPLOITATION</b>	
	Total des mandats (dépenses)	30 044,07 €
	Total des titres (recettes)	35 707,00 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>5 662,93 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Total des mandats (dépenses)	- €
	Total des titres (recettes)	625,39 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>625,39 €</b>
	<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>	
	Fonctionnement	
<b>B</b>	002-Excédents	2 019,27 €
	Investissement	
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	9 452,34 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>7 682,20 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>10 077,73 €</b>
	<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>	
	Intégration des RAR d'investissement	
	<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	0,00 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>10 077,73 €</b>
	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>	17 759,93 €
	<b>Fonctionnement</b>	
	Report au fonctionnement R002	7 682,20 €
	<b>Investissement</b>	
	Report en investissement R001	10 077,73 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>17 759,93 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SPAC		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépendances)	361 044,91 €
	Total des titres (recettes)	483 836,80 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>122 791,89 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépendances)	105 145,10 €
	Total des titres (recettes)	132 390,79 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>27 245,69 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002-Déficit	- 122 404,72 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (R)	192 115,72 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>387,17 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>219 361,41 €</b>
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	1 485,00 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>-1 485,00 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>217 876,41 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement R002	387,17 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement R001	219 361,41 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>219 748,58 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EAU POTABLE		
	<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>	
	<b>EXPLOITATION</b>	
	Total des mandats (dépendances)	699 235,08 €
	Total des titres (recettes)	829 862,41 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>130 627,33 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Total des mandats (dépendances)	104 313,20 €
	Total des titres (recettes)	184 389,84 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>80 076,64 €</b>
	<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>	
	Fonctionnement	
<b>B</b>	002-Déficit	- 39 850,80 €
	Investissement	
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	254 575,23 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	90 776,53 €
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	334 651,87 €
	<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>	
	Intégration des RAR d'investissement	
	<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	3 712,50 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>-3 712,50 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>330 939,37 €</b>
	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2021</b>	425 428,40 €
	<b>Fonctionnement</b>	
	Report au fonctionnement R002	90 776,53 €
	<b>Investissement</b>	
	Report en investissement R001	334 651,87 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>425 428,40 €</b>



Il est proposé au Conseil communautaire **de DECIDER** que les résultats 2022 seront affectés comme suit :

**Budget général :**

- report au fonctionnement R002 : + 199 496,44 €
- report en investissement D001 : - 143 583,04 €
- affectation en réserves R1068 : + 98 500,00 €

**Budget Annexe Immeubles locatifs :**

- report au fonctionnement R002 : 0 €
- report en investissement D001 : - 50 258,10 €
- affectation en réserves R1068 : + 32 262,16 €

**Budget Annexe Boulangerie :**

- report au fonctionnement R002 : + 4 121,81 €
- report en investissement R001 : + 9 866,53 €

**Budget Annexe Office de Tourisme :**

- report au fonctionnement R002 : + 24 684,47 €
- report en investissement R001 : + 7 658,87 €

**Budget Annexe ZAE :**

- report au fonctionnement D002 : - 531,67 €
- report en investissement D001 : - 120 333,27 €

**Budget Annexe SPANC :**

- report au fonctionnement R002 : + 7 682,20 €
- report en investissement R001 : + 10 077,73 €

**Budget Annexe SPAC :**

- report au fonctionnement R002 : + 387,17 €
- report en investissement R001 : + 219 361,41 €

**Budget Annexe Eau :**

- report au fonctionnement R002 : + 90 776,53 €
- report en investissement R001 : + 334 651,87 €

**12- Taux des taxes locales 2023 et état des produits locaux**

Madame la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières présente le bilan des produits 2022 et la projection 2023 travaillée à la fois avec les services fiscaux, la commission des finances et sous réserve des conclusions du bureau des maires du 27 mars 2023 :

MONTANTS 2022		MONTANTS 2023 <u>SANS VARIATION DE TAUX</u> (coef de revalorisation des bases = 7,1%)	
Taux CFE	31,00%	Taux CFE	31,00%
CFE Bases	654 540	CFE Bases	742 100
<b>CFE Produit (73111)</b>	<b>203 158 €</b>	<b>CFE Produit (73111)</b>	<b>230 051 €</b>
Taux TFB	5,68%	Taux TFB	5,68%
TFB base	4 757 753	TFB base	5 080 000
<b>TFB produit (73111)</b>	<b>270 204 €</b>	<b>TFB produit (73111)</b>	<b>288 544 €</b>

Taux TFNB	5,15%	Taux TFNB	5,15%
TFNB base	410 672	TFNB base	440 100
<b>TFNB produit (73111)</b>	<b>21 149 €</b>	<b>TFNB produit (73111)</b>	<b>22 665 €</b>
Taux TH 2020	10,11%	Taux TH	10,11%
TH bases	1 232 748	TH bases	1 320 000
<b>Produit TH (73111)</b>	<b>124 631 €</b>	<b>Produit TH (73111)</b>	<b>133 452 €</b>
<b>TAFNB produit</b>	<b>4 730 €</b>	<b>TAFNB produit (73111)</b>	<b>5 240 €</b>
<b>TVA (7382)</b>	<b>577 311</b>	<b>TVA / comp. TH (7351)</b>	<b>577 311</b>
		<b>TVA / comp. CVAE (7352)</b>	<b>Non Connu</b>
<b>CVAE (73112)</b>	<b>105 408</b>	<b>CVAE (73112) / SUPPRIME</b>	<b>SUPPRESSION</b>
IFER (73114)	66 447	IFER (73114)	69 307 €
TASCOM (73113)	33 792	TASCOM (73113)	33 792 €
<b>TOTAL</b>	<b>782 958 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>680 410 €</b>
<b>TOTAL PRODUIT LOCAUX ATTENDUS 2022</b>	<b>1 406 830 €</b>	<b>TOTAL PRODUIT LOCAUX ATTENDUS 2023</b>	<b>1 360 362 €</b>
<i>Dont 73111</i>	<i>623 872 €</i>	<i>Dont 73111</i>	<i>679 952 €</i>
<b>Alloc CFE (Usines) (74833)</b>	<b>99 049 €</b>	<b>Alloc CFE Usines (74832)</b>	<b>106 198 €</b>
<b>Alloc CFE (Base mini) (74833)</b>	<b>13 047 €</b>	<b>Alloc CFE Bases mini (74832)</b>	<b>12 856 €</b>
Alloc CFE (autres) (74833)	355 €	<b>Alloc CFE Autres (74832)</b>	536 €
Alloc CVAE (74833)	11 €	<b>Alloc CVAE (74832)</b>	0 €
<b>Alloc TFB (usines) (74834)</b>	<b>13 820 €</b>	<b>Alloc TFB Usines (74833)</b>	<b>14 815 €</b>
<b>Autres Alloc TFB (74834)</b>	<b>0 €</b>	<b>Autres Alloc TFB (74833)</b>	<b>0 €</b>
<b>Alloc TFNB (74834)</b>	<b>6 €</b>	<b>Alloc TFNB (74833)</b>	<b>8 €</b>
<b>TOTAL ALLOCATIONS 2022</b>	<b>126 288 €</b>	<b>TOTAL ALLOCATIONS 2023</b>	<b>134 413 €</b>
<b>FNGIR (739221)</b>	<b>-13 043 €</b>	<b>FNGIR (739221)</b>	<b>-13 043 €</b>
<b>DCRTP (748313)</b>	<b>0 €</b>	<b>DCRTP (748312)</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP</b>	<b>1 520 075 €</b>	<b>TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP (sauf comp CVAE)</b>	<b>1 481 732 €</b>
TEOM	13,17%	TEOM	13,17%
bases	4 774 554	bases	5 139 623
<b>produits TEOM (73133)</b>	<b>628 809 €</b>	<b>produits TEOM (73133)</b>	<b>676 888 €</b>
		KVTFB	1,014316
		KVTF	1,013935
		<b>Taux MAX</b>	<b>31,43%</b>

Au vu du besoin de financement de la section de fonctionnement du budget principal en 2023 projetée en période de préparation budgétaire et lors du bureau des maires du 27 mars 2023, Madame la Vice-Présidente propose de fixer le taux de la taxe foncière comme suit :

- Taxe Foncière bâti (TFPB) : 5,68% (coefficient multiplicateur de 1)
- Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 5,15 % (coefficient multiplicateur de 1)
- Cotisation Foncière des entreprises (CFE) : 31,00 % (coefficient multiplicateur de 1) - taux de référence en 2023 de 31,43 % avec des taux capitalisables mis en réserves : 0,43 points en 2022 + 0,03 points restants, soit 0,46 points ;

Madame la Vice-Présidente propose également de voter le produit attendu pour la TEOM 2023 pour couvrir les besoins de financement du service, soit 676 888 € et de fixer le taux comme suit :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 13,17 % (coefficient multiplicateur de 1)

Madame la Vice-Présidente propose également de voter le produit attendu pour la taxe GEMAPI 2023 afin de couvrir le besoin de financement de la compétence (cotisation prévisionnelle au SABV d'un montant de 26 710 €), soit 26 710 €.

Madame la Vice-Présidente précise par ailleurs que la Communauté de Communes attend les produits de la TASCOM, des IFFER et des allocations compensatrices comme établis dans le tableau ci-dessus. Le produit de compensation de la CVAE n'est pas encore connu à ce jour, mais la moyenne des années 2020 à 2022 étant proche de 90 000 €, c'est ce montant qui a été inscrit au budget prévisionnel 2023.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** des produits locaux attendus pour l'exercice 2023 ;
- **VOTER** les produits locaux attendus 2023 et fixer les taux des taxes locales tels que proposés ci-dessus ;
- **VOTER** le taux de CFE 2023 ;
- **VOTER** le taux de TEOM 2023 ;
- **VOTER** le produit local de la taxe GEMAPI 2023.

### **13- Budgets 2023 (sous réserve des conclusions du bureau des maires du 27 mars 2023)**

Monsieur Le Président explique les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes. Il rappelle que le ROB 2023 a été présenté au Conseil Communautaire du 6 mars 2023, et que l'élaboration des budgets a été travaillée depuis le début de l'année avec la Vice-Présidente aux Finances, la commission finances (réunion du 21 février 2023) et le bureau des maires (réunion du 27 mars 2023)

Les taux d'imposition 2023 ont été votés précédemment ce jour (taxes directes locales, TEOM et GEMAPI)

Une note synthétique est présentée en **Annexe 9**.

Les projets de budgets dans leur intégralité ont été envoyés par mail (maquettes susceptibles d'être corrigées par le bureau du 27 mars 2023) et une version papier est disponible pour consultation au siège de la Communauté de Communes.

2023								
B.P.R.N.C.P.A.L	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	3 672 596,44			3 672 596,44	3 473 100,00	199 496,44		3 672 596,44
Investissement	387 677,66	143 583,04	3 189,30	534 450,00	354 297,05		180 152,95	534 450,00
<b>B.A. LOGEMENTS</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	42 900,00 €			42 900,00	42 900,00 €			42 900,00
Investissement	53 104,06 €	50 258,10 €		103 362,16	103 362,16 €			103 362,16
<b>B.A. BOULANGERIE</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	16 749,81			16 749,81	12 628,00	4 121,81		16 749,81
Investissement	16 866,53			16 866,53	7 000,00	9 866,53		16 866,53
<b>B.A. OT</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	66 651,08 €			66 651,08	41 966,61 €	24 684,47 €		66 651,08
Investissement	8 658,87 €			8 658,87	1 000,00 €	7 658,87 €		8 658,87
<b>B.A. Z.A.E.</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	145 800,00	531,67		146 331,67	146 331,67			146 331,67
Investissement	125 000,00 €	120 333,27		245 333,27	245 333,27			245 333,27
<b>B.A. SPANC</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	43 102,00 €			43 102,00	35 420,00 €	7 682,20 €		43 102,20
Investissement	10 723,73 €			10 723,73	650,00 €	10 077,73 €		10 727,73
<b>B.A. SPAC</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	425 000,00 €			425 000,00	424 612,83 €	387,17 €		425 000,00
Investissement	372 876,41 €		1 485,00	374 361,41	155 000,00 €	219 361,41 €		374 361,41
<b>B.A. EAUPOTABLE</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	821 276,53 €			821 276,53	740 500,00 €	90 776,53 €		831 276,53
Investissement	960 939,37 €		3 712,50	964 651,87	630 000,00 €	334 651,87 €		964 651,87

#### 14- Projet de Réseau de chaleur

Présentation en séance par les élus de la commune de Châteauneuf la Forêt.

#### 15- Sous réserve : attribution du marché de remplacement des conduites d'eau potable sur la commune de La Croisille sur Brianç

Présentation en séance

#### 16- Affaires diverses